

TYPE DE COMPTE	PRODUIT ¹	FRAIS D'ADMINISTRATION ANNUELS ²
	Fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse, fonds de travailleurs et certificats de placement garanti.	\$ 12
	Portefeuilles modèles ³	\$ 0
	Produits du marché dispensé ⁴	\$ 99

LES FRAIS SUIVANTS S'APPLIQUENT À TOUS LES TYPES DE COMPTES

LES FRAIS DE TRANSFERT

Désinscription/transfert complet ou partiel Pas de frais⁵

OUVERTURE DE COMPTE

Ouverture d'un compte numérique Pas de frais

Ouverture manuelle d'un compte \$ 40

FRAIS DE TRANSACTION⁶

Saisie manuelle des transactions pour les fonds communs de placement/fonds de travailleurs (par transaction) \$ 15

Fonds négociés en bourse

Frais de transaction \$ 20

Droits de garde⁷ 10 bps

Produits du marché exonéré (par transaction) \$ 50⁸

AUTRES FRAIS

Recherche de comptes (par heure) \$ 50

NSF/article retourné (par article) \$ 50

Chèque manuel (par chèque) \$ 10

Transfert électronique de fonds (TEF) Pas de frais

Virement bancaire \$ 50

Règlement de la succession \$ 150⁹

Distribution liée à un jugement juridique \$ 100

Le CPG N/A¹⁰

Relevés papier (par relevé) \$ 5

Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables et sont affichés en monnaie canadienne.

Les taux d'intérêt payés sur les soldes en espèces ou facturés sur les soldes débiteurs peuvent être modifiés avec un préavis de 60 jours.

Le cas échéant, des frais de service sont prélevés sur votre ou vos comptes chaque mois et distribués à votre courtier.

Consultez votre conseiller pour connaître les détails du compte, les services disponibles et les frais applicables à votre compte.

¹Les produits doivent figurer sur la liste des produits approuvés par Agora. ²Les frais d'administration annuels sont perçus sur une base semestrielle (à partir du 6e mois et de l'anniversaire annuel de l'ouverture de votre compte) et ne sont pas calculés au prorata. de l'ouverture de votre compte) par compte et ne sont pas calculés au prorata. Les comptes non enregistrés sont offerts aux résidents canadiens seulement. ³Portefeuilles construits par des consultants indépendants agréés. ⁴Outre les produits exonérés, les comptes standard Agora peuvent également contenir des fonds communs de placement, des fonds négociés en bourse, des fonds de travailleurs et des certificats de placement garantis sur le même compte. ⁵Les frais administratifs annuels, sans réduction de frais, seront facturés lors d'un transfert complet. ⁶Les frais de transaction s'appliquent aux ventes, aux achats, aux échanges et aux transferts en nature et ne s'appliquent pas aux PAC ou aux SWP. ⁷Les frais de garde annuels des FNB seront facturés mensuellement et sont basés sur la valeur marchande moyenne quotidienne du mois précédent. Les droits de garde des ETF sont plafonnés à 125 \$ par compte et par an. ⁸S'applique aux produits du marché exonéré qui ne sont pas négociés par Fundserv. ⁹Les frais de règlement de la succession sont supprimés si les actifs sont transférés en interne vers un autre plan Agora. ¹⁰Des frais supplémentaires peuvent être appliqués par l'émetteur. Veuillez consulter l'émetteur du CPG pour connaître les frais applicables. Agora Dealer Services Corp. est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Agora est un courtier réglementé par l'AMF au Québec.